

**COMMISSION " ECONOMIES
D'ENERGIE ET PERFORMANCES
ENERGETIQUES"**

26 septembre 2019

-
- ≡ Appel à projets MDE bâtiments
 - ≡ Jury 2019
 - ≡ Proposition de modifications pour 2020
 - ≡ Audits énergétiques
 - ≡ Panneaux photovoltaïques en collectivités
 - ≡ Hydroélectricité : point d'avancement
 - ≡ Vente de CEE et CEE-TEPCV

 - ≡ Questions diverses : CEP, Ecoloustics, SEM

Appel à projets 2019 :

 Examen de dossiers :

Voir Tableau d'analyse excel

✚ Propositions de modifications pour 2020:

✚ La loi ELAN (loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 prévoit que des actions de réduction de la consommation d'énergie finale doivent être mises en œuvre dans les bâtiments, parties de bâtiments ou ensembles de bâtiments à usage tertiaire, afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins

✚ 40 % en 2030,

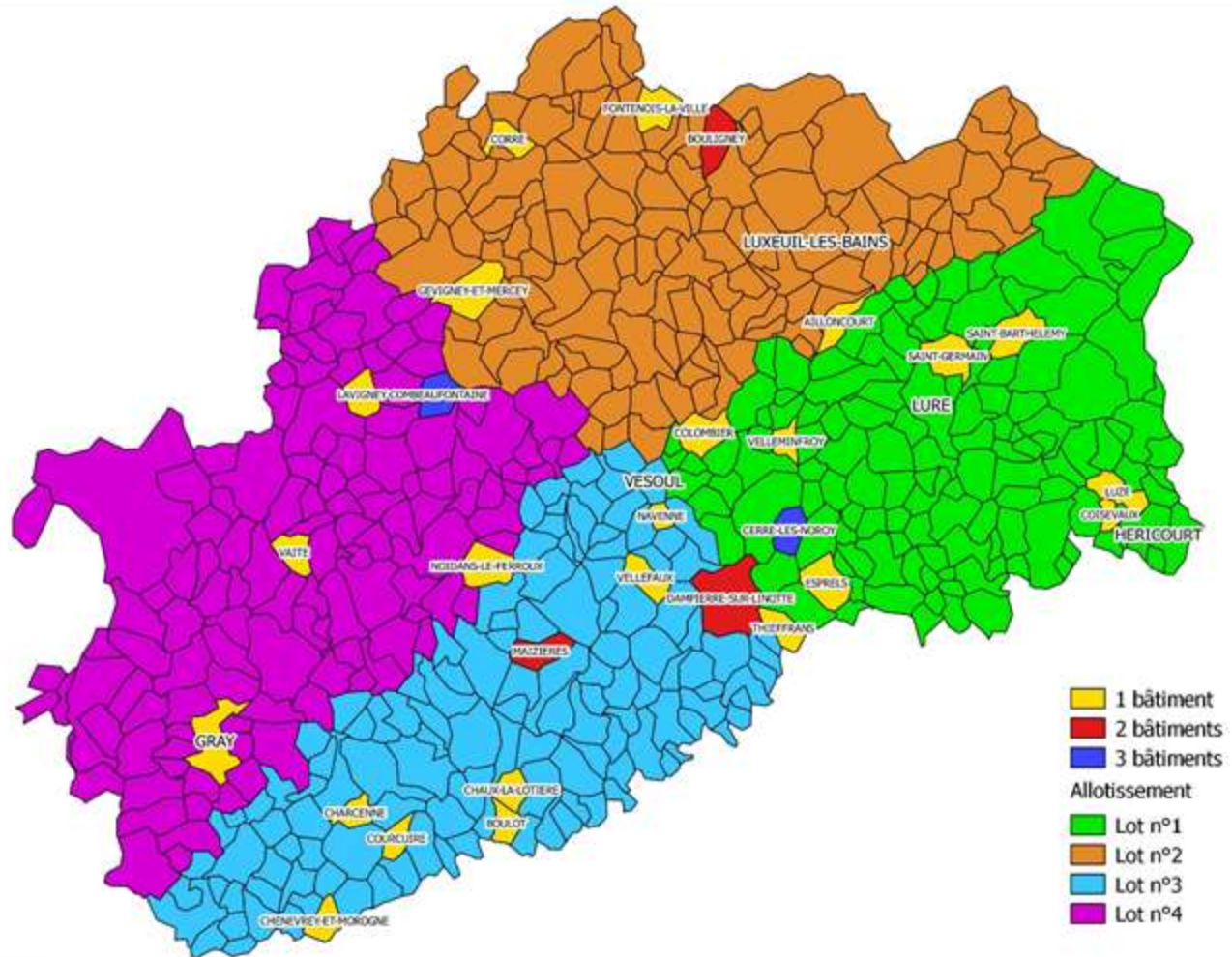
✚ 50 % en 2040 et

✚ 60 % en 2050, par rapport à 2010.

-
- ✚ Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 fixe les modalités de mise en œuvre de cette obligation.
 - ✚ Les objectifs ainsi fixés correspondent au niveau BBC.
 - ✚ Actuellement, les aides du Syndicat n'exigent qu'un niveau CEE
 - ✚ Il est proposé d'aider les collectivités à faire face à cette obligation en valorisant l'aide du SIED70 pour les projets BBC
 - ✚ aide de 50% → aide de 50 % si niveau CEE
 - ✚ aide de 60% si BBC

-
- ✚ Par ailleurs, actuellement, le dispositif d'aide contribue à la rénovation ou remplacement du système de chauffage à énergie fossiles (chaudières à condensation)
 - ✚ Il est proposé de supprimer cette disposition

Carte des demandes d'audits énergétiques,

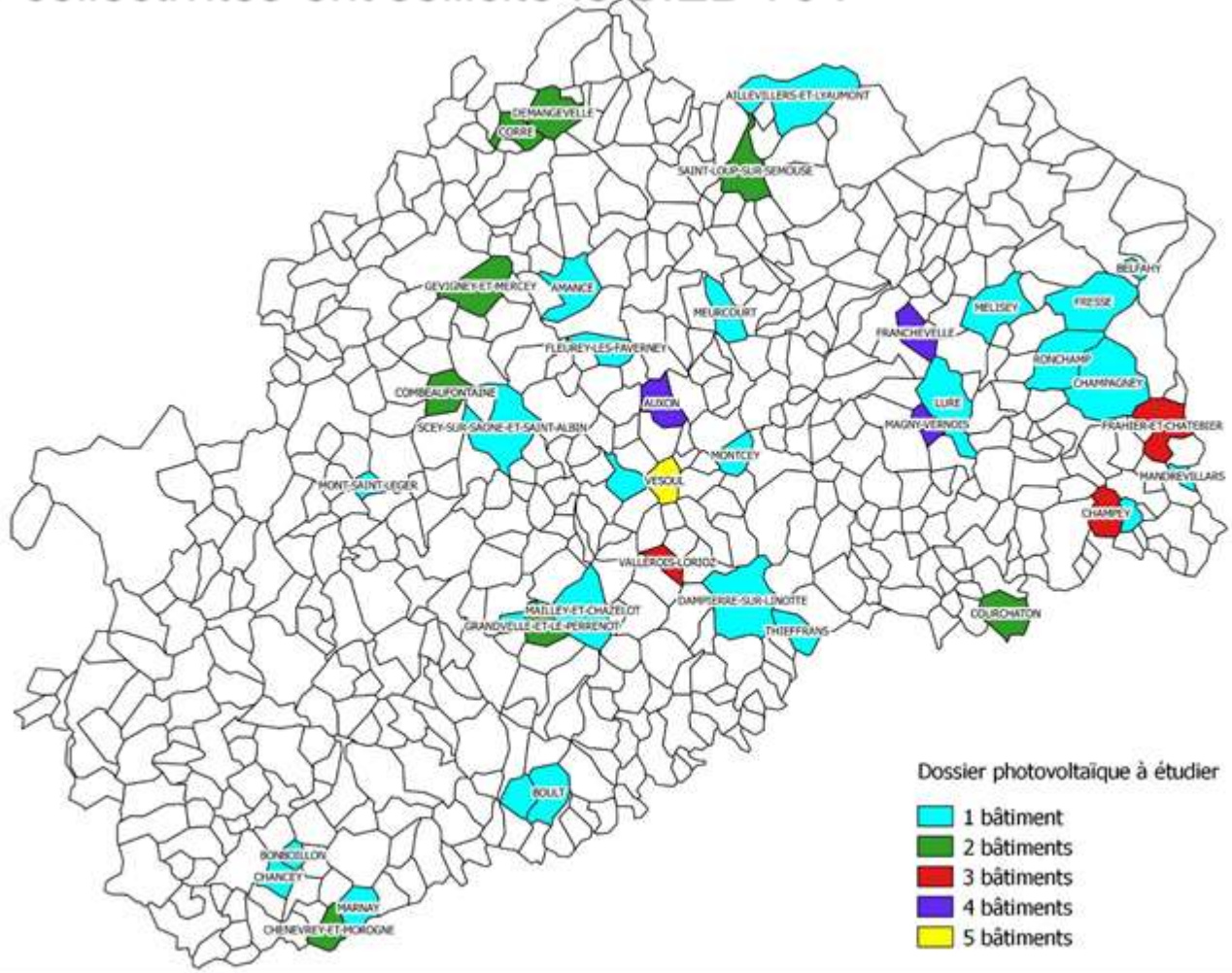


☛ Suite à la mise en place du nouveau guide des aides du syndicat, il est désormais proposé la réalisation d'audits de bâtiments gratuits réalisés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat en cas d'adhésion au service CEP.

☛ Afin de répondre au besoin exprimé, une consultation a été réalisée cet été, qui a permis d'attribuer un marché à un seul lauréat.

☛ Une demande de subvention auprès de l'ADEME/Région est désormais nécessaire afin de permettre la mise en œuvre de la gratuité annoncée (subvention attendue de 50 à 70 %)

A ce jour, 39 collectivités ont sollicité le SIED 70 :



- Les premières études d'opportunité d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de collectivité ont été réalisées.
- La mise en place de ces installations, possible uniquement en cas de prévision de bénéfices financiers, nécessitera un accord concordant de la collectivité concernée et du syndicat.
- Cette mise en place pourrait se dérouler selon le processus suivant :

-
- ✚ Etape 1 : Note d'opportunité (abandon si rentabilité nulle ou négative)
 - ✚ Etape 2 : Proposition d'un plan d'affaire (réalisé par le Syndicat) à la collectivité et d'une répartition des bénéfices (cf cas 1, 2 ou 3)
 - ✚ Etape 3 : Accord de la collectivité à formaliser par délibération et transfert de compétence

-
- ✚ Etape 4 : Consultation des entreprises de travaux et consolidation du plan d'affaire
 - ✚ Etape 5 : Délibération concordante de la collectivité et du bureau avec signature d'une convention
 - ✚ Etape 6 : Réalisation des travaux
 - ✚ Etape 7 : Vente d'électricité, rémunération annuelle à répartir

☛ Si chaque dossier a sa particularité (orientation, inclinaison, usure de la toiture, de la charpente, opportunité d'utiliser une liaison téléphonique, ...), il est néanmoins proposé d'établir des principes de répartition des bénéfices dès l'étape 2.

✚ Ainsi, il est proposé les principes suivants :

✚ si pas de bénéfice : pas de projet (cas n°1)

✚ si remise de l'installation à la collectivité après 20 ans : répartition bénéfices à 50/50 sur 20 ans, le bénéfice des années suivantes revenant à la collectivité (cas 2)

✚ si démontage de l'installation par le Syndicat, répartition des bénéfices selon plan d'affaire sur 30 ans à 50/50 (cas 3)

☛ L'installation sur la toiture de la chaufferie de Marnay produit de l'électricité depuis le mois d'août 2019.

Le tarif d'achat du kWh de la vente totale au troisième trimestre 2019 est fixé à :

Puissance	Tarif d'Achat du kWh en IAB ou surimposé
≤ 3 kWc	0.1866 €
≤ 9 kWc	0.1586 €
≤ 36 kWc	0.1207 €
≤ 100 kWc	0.1094 €

☛ On estime le tarif de rachat dans 20 ans autour de 0,06€/kWh.


✚ Dans le cadre des aides proposées par le syndicat, ce dernier finance les installations en autoconsommation avec vente du surplus.

✚ Les collectivités suivantes ont sollicité le syndicat :

✚ BOULT

✚ VALLEROIS LORIOZ

PONT-SUR-L'OGNON :

 Le SIBHVO se porte acquéreur d'une parcelle nécessaire à la réalisation de la passe à poisson qui pourrait également prendre la forme d'une passe à canoë.

 L'acquisition devrait être effective fin 2019 (compromis signé cet été)

- Un groupement de commandes pourra être constitué avec ce syndicat afin de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre à même de conduire les 2 projets (centrale hydroélectrique et passe à canoé) parallèlement
- La répartition des frais sera établie dans le cadre de la convention de groupement à établir

Etat des lieux au 26 septembre 2019 :

✚ 1 717 090 € ont été mandatés aux collectivités et lauréats

✚ 1 393 788 € sont en cours de recouvrement auprès de notre prestataire

✚ 1 106 330 € restent à valoriser et mandater

La dernière vente de CEE « classiques » a eu lieu le 17 juin dernier pour un montant de 179 165 €

Le SIED 70 dispose actuellement d'un volume de 8 350 324 kWh cumac en CEE « classiques » à vendre.

Le SIED70 ne pouvant plus atteindre le seuil minimum de 50GWh nécessaire à la valorisation de ces CEE, un groupement avec d'autres syndicats d'énergie est à envisager

Pour mémoire, les tarifs d'adhésion pour 3 ans au service CEP ont été établis en bureau syndical par délibération n°7 du 6 mai dernier :

☒ communes sur le territoire desquelles le Syndicat perçoit la TCFE (Cat. 3 et 4) :

250 € par commune

☒ communes qui conservent la TCFE (Cat. 1) :

250 € par commune + 1 € par hab

☒• EPCI :

(1 000 € + 200 € par bâtiment) x coefficient (1 - 0,5 x population versant la taxe / population totale de l'EPCI).

-
- ✚ A ce jour, 8 conventions ont été signées avec des communes souhaitant bénéficier de ce service
 - ✚ Un accord de l'ADEME (convention) pour le financement du poste d'une 2^{ème} CEP a été signé le 2 septembre dernier

- 📄 **QUESTIONS DIVERSES**
- 📄 **ECOLOUSTICS**
- 📄 **SEM**